

Livret de service Contact

Modalités du Service Contact



Document	Usage	Version
Livret de service	Contact – modalités du Service	Maj septembre 2026



Objectif du document

Le présent livret de services a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Eksaé réalise pour le CLIENT, qui l'accepte, les prestations du Service Contact relatives aux Progiciels Eksaé.

Ces conditions de prestations sont distinctes des prestations de maintenance des Progiciels Eksaé.

Niveau de confidentialité	Confidentiel – diffusion restreinte au CLIENT
Dernière mise à jour	Septembre 2026
Destinataires	CLIENT bénéficiaire du Service Contact

Mentions légales

Le présent document est communiqué au CLIENT dans le cadre de l'exécution du Contrat portant sur le Service Contact conclu avec Eksaé. Il ne peut être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans l'accord préalable d'Eksaé. Toute nouvelle version de ce livret annule et remplace les versions antérieures.



Table des matières

1	DEFINITIONS.....	4
2	OBJET.....	5
3	DESCRIPTION DU SERVICE.....	5
	3.1. Accès au portail support	5
	3.1.1. Description générale des prestations fournies	5
	3.1.2. Modalités particulières d'exécution.....	5
	3.1.3. Modalités particulières de traitement des anomalies.....	6
	3.2. Accès FAQ Portail	7
	3.3. Accès téléphonique au support.....	7
4	PROPRIETE INTELLECTUELLE	7
5	RESPONSABILITE – ASSURANCE	8
	5.1. Responsabilité du client.....	8
	5.2. Architecture et sécurité.....	8
6	COLLECTE D'INFORMATION.....	9
7	LIMITATION DU SERVICE.....	9



1 Définitions

Les termes définis ci-après ont la signification suivante au singulier comme au pluriel :

Anomalie : désigne un défaut, un dysfonctionnement ou une non-conformité reproductible du Progiciel Eksaé par rapport à sa Documentation. Les Anomalies devant être qualifiées par Eksaé sont classifiées en trois catégories.

- Anomalie Bloquante : Anomalie reproductible par Eksaé qui rend impossible l'utilisation d'une ou plusieurs fonctionnalités essentielles du Progiciel Eksaé et pour laquelle il ne peut exister une solution de contournement technique ou organisationnelle,
- Anomalie Majeure : Anomalie reproductible par Eksaé qui rend inopérante l'utilisation d'une ou plusieurs fonctionnalités du Progiciel Eksaé et pour laquelle il peut exister une solution de contournement technique ou organisationnelle,
- Anomalie Mineure : Anomalie reproductible par Eksaé qui ne présente pas les caractéristiques d'une Anomalie d'un autre niveau de criticité.

Demande : désigne tout incident reproductible de fonctionnement rencontré par le Client lors de l'utilisation du Progiciel Eksaé, ainsi que toute Anomalie, que le Client porte à la connaissance de Eksaé. Les Demandes ne concernent pas les incidents de fonctionnement (reproductibles ou pas) des Logiciels et Progiciels Auteur.

Documentation : Désigne les informations fournies par Eksaé sous la forme d'une documentation utilisateur accompagnant le Progiciel Eksaé ou pouvant revêtir la forme d'une aide en ligne.

Jour ouvré : Désigne un jour compris entre le lundi et le vendredi et qui n'est pas un jour férié en France métropolitaine.

Logiciels : Désigne le ou les programmes informatiques, à l'exclusion du Progiciel Eksaé et du Progiciel Auteur, comprenant indifféremment les logiciels du système d'exploitation, de sauvegarde, de gestion de base de données ainsi que, d'une manière générale, les antivirus et les progiciels bureautiques ou d'environnement technique.

Mises à Jour : Désigne les améliorations apportées aux fonctions standards existantes des Progiciels Eksaé, décidées unilatéralement par Eksaé, au regard des évolutions fonctionnelles. Les Mises à Jour comprennent également la correction d'éventuelles Anomalies des Progiciels Eksaé par rapport à leur Documentation.

Les Mises à Jour sont classifiées en deux catégories :

- Mises à Jour majeures qui impliquent un changement de numérotation de la version du Progiciel Eksaé (par exemple de V8 à V9),
- Mises à Jour mineures qui n'impliquent pas une ré installation totale du Progiciel Eksaé,

Sont expressément exclues les mises à jour et/ou nouvelles versions :

- des Progiciels Auteurs et des Logiciels,
- des Etats Spécifiques. Par Etat Spécifique on entend tout état non disponible dans la version standard des Progiciels Eksaé que le Client a, de son propre chef, choisi de réaliser



et de paramétrer ou de faire réaliser et paramétrer avec ou sans l'aide de Eksaé, et décidé d'utiliser seul,

- des Développements Spécifiques de toute nature y compris ceux réalisés par Eksaé.

Portail : Désigne l'espace d'informations et d'échanges appartenant à Eksaé et que Eksaé met à la disposition de ses clients utilisateurs des Progiciels Eksaé 7j/7 et 24h/24 sauf interruption pour des raisons de maintenance et de sécurité.

Progiciel Eksaé : Désigne le ou les progiciel(s) conçu(s) et développé(s) par Eksaé, dont elle est propriétaire, et pour lesquels le Client bénéficiera du Service.

Progiciel Auteur : Désigne le ou les progiciel(s) conçu(s) et développé(s) par d'autres éditeurs que Eksaé et pour lesquels Eksaé dispose d'un droit de distribution.

Pré-requis Techniques : Désigne les caractéristiques de l'environnement informatique nécessaires au bon fonctionnement des Progiciels Eksaé et des Mises à Jour. Les Pré-requis désignent notamment la configuration nécessaire à l'utilisation des Progiciels Eksaé conformément à leur destination à savoir l'ensemble des matériels, logiciels, systèmes d'exploitation, tout réseau de communication, système de gestion de base de données.

Service : Désigne les prestations de support des Progiciels Eksaé fournies par Eksaé en exécution du Livret Service.

2 Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions techniques dans lesquelles Eksaé fournit au Client le Service ainsi que les engagements que le Client s'engage à respecter.

3 Description du service

3.1. Accès au portail support

3.1.1. Description générale des prestations fournies

L'accès par le Client au Portail lui permettra également de bénéficier des prestations suivantes :

- Possibilité pour le Client de formuler une Demande par écrit dans l'espace du Portail réservé à cet effet,
- Possibilité pour le Client de suivre le traitement de ses Demandes,
- Possibilité pour le Client d'accéder aux statistiques d'utilisation du Service sur une période donnée,
- Possibilité pour le Client de consulter les informations techniques mises à disposition par Eksaé dans un espace média dédié.

3.1.2. Modalités particulières d'exécution

Les Demandes seront enregistrées dans les outils de Eksaé afin d'en assurer la traçabilité et traités selon leur degré de criticité.



De manière à faciliter l'exécution du Service, le Client s'engage à décrire avec précision sa Demande et la situation qu'il rencontre (description du contexte, messages d'erreur, enchainement des menus etc.) en la documentant le cas échéant par tous moyens à sa disposition et ce afin de permettre à Eksaé de reproduire et de qualifier les éventuels incidents et/ou Anomalies portés à sa connaissance.

La réponse de Eksaé interviendra sous la forme d'une réponse électronique.

A défaut de réponse et/ou de prise en charge immédiate, le délai de prise en charge de la Demande par un technicien de Eksaé s'effectuera dans un délai de huit (8) heures ouvrées à compter de l'enregistrement de la Demande intervenu pendant les heures ouvrées de la période d'ouverture du Support.

Les horaires d'ouverture du Support sont précisés sur le Portail.

Eksaé s'engage à se conformer au délai de prise en charge de huit (8) heures ouvrées pour au moins 75% des Demandes. Le respect par Eksaé de ce pourcentage sera évalué par période de douze (12) mois consécutifs à compter de la date de début de fourniture du Service et implique le respect par le Client de ses obligations et des pré requis de Eksaé notamment concernant la télé assistance.

Le Service ne pourra être assurée par Eksaé que dans la mesure où :

- les Utilisateurs ont été préalablement formés à l'utilisation des Progiciels Eksaé ainsi qu'à leurs Mises à Jour,
- les Progiciels Eksaé sont utilisés sur des matériels fournis ou conformes aux Pré requis Techniques de Eksaé,
- le Client utilise l'une des deux dernières Mises à Jour majeures du Progiciel Eksaé,
- le Client dispose des dispositifs techniques permettant la téléassistance.

S'il s'avérait que ce n'est pas le cas, le Service pourrait être suspendu de plein droit, avec effet immédiat, par Eksaé, sans que le Client puisse réclamer aucune indemnité ni aucun remboursement des sommes déjà versées au titre du Service.

3.1.3. Modalités particulières de traitement des anomalies

A l'issue du délai de prise en charge de la Demande (huit (8) heures ouvrées), Eksaé procèdera à la qualification et à la reproduction de l'Anomalie.

A l'issue de cette qualification et de cette reproduction de l'Anomalie, Eksaé disposera :

- d'un délai de douze (12) heures ouvrées pour fournir au Client un plan d'action corrective en cas d'Anomalie Bloquante. La livraison de la correction fera l'objet d'une validation par le Client dans un délai de trois (3) jours ouvrés,
- d'un délai de six (6) jours ouvrés pour fournir au Client une correction ou une solution de contournement en cas d'Anomalie Majeure. La livraison de la correction ou de la solution de contournement fera l'objet d'une validation par le Client dans un délai de trois (3) jours ouvrés.

En ce qui concerne les Anomalies Mineures, Eksaé ne sera pas tenue au respect d'un délai de correction ou de fourniture d'une solution de contournement.



3.2. Accès FAQ Portail

Sous réserve de disposer des équipements nécessaires, le Client bénéficiera d'un accès au Portail.

A cette occasion, le Client aura la possibilité d'accéder à une base de données répertoriant les questions techniques les plus fréquemment posées ainsi que les réponses apportées.

3.3. Accès téléphonique au support

L'accès téléphonique au Support permet au Client de formuler ses Demandes auprès d'un centre d'appel de Eksaé.

Le Support de Eksaé recevra, pendant ses heures d'ouverture, les Demandes, du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés. Le Support est accessible par le Client aux horaires indiqués sur le Portail consultable à tout moment par le Client.

Le coût des appels téléphoniques restera à la charge du Client.

Les Demandes seront enregistrées dans les outils de Eksaé afin d'en assurer la traçabilité et traités selon leur degré de criticité.

De manière à faciliter l'exécution du service, le Client s'engage à décrire avec précision sa Demande et la situation qu'il rencontre (description du contexte, messages d'erreur, enchainement des menus etc.) en la documentant le cas échéant par tous moyens à sa disposition et ce afin de permettre à Eksaé de reproduire et de qualifier les éventuels incidents et/ou Anomalies portés à sa connaissance.

Les réponses seront apportées par Eksaé soit sous forme de prise d'appel direct, soit sous forme de rappel du Client soit sous forme électronique.

A défaut de réponse et/ou de prise en charge immédiate, le délai de prise en charge de la Demande par un technicien de Eksaé s'effectuera dans un délai de huit (8) heures ouvrées à compter de l'enregistrement de la Demande intervenu pendant les heures ouvrées de la période d'ouverture du Support.

Le Service ne pourra être assuré par Eksaé que dans la mesure où :

- les Utilisateurs ont été préalablement formés à l'utilisation des Progiciels Eksaé ainsi qu'à leurs Mises à Jour,
- les Progiciels Eksaé sont utilisés sur des matériels fournis ou conformes aux Pré requis Techniques de Eksaé,
- le Client utilise l'une des deux dernières Mises à Jour majeures du Progiciel Eksaé,
- le Client dispose des dispositifs techniques permettant la téléassistance et autorise son recours et son utilisation avec Eksaé notamment afin de faciliter la prise en compte des anomalies.

S'il s'avérait que ce n'est pas le cas, le Service pourrait être suspendu de plein droit, avec effet immédiat, par Eksaé, sans que le Client puisse réclamer aucune indemnité ni aucun remboursement des sommes déjà versées au titre du Service.

4 Propriété intellectuelle



Le Client devra, pour permettre la fourniture du Service :

- bénéficier des licences d'utilisation des Progiciels Eksaé et respecter les conditions d'utilisation définies dans le Contrat,
- respecter les conditions normales d'utilisation des Progiciels Eksaé et les Pré-requis Techniques.

Les Mises à Jour font partie intégrante du Progiciel Eksaé auxquels elles se rapportent et constituent avec lui un tout indivisible. En conséquence, le Client bénéficie (i) d'un droit d'utilisation des Mises à Jour, et (ii) des garanties afférentes, dans les conditions et selon les modalités définies dans le Contrat.

5 Responsabilité – Assurance

5.1. Responsabilité du client

Le Client est responsable du bon respect des Pré-requis Techniques. A cet égard, le Client est avisé que le non- respect des Pré-requis Techniques déchargera Eksaé de tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Le Client est exclusivement responsable des moyens (outils, méthodes, configuration...) qu'il utilise et qui ne sont ni fournis ni mis à sa disposition par Eksaé dans le cadre du présent Service.

Il appartient au Client de prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de toutes les données qu'il pourra traiter directement ou indirectement dans le cadre de l'utilisation des Progiciels/Logiciels et, notamment, s'assurer que toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde et la reconstitution de ses données ont été prises en temps utile.

De la même manière, le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection de son système d'information, notamment en ce qui concerne la protection contre les virus, vers et autres procédés hostiles d'intrusion.

5.2. Architecture et sécurité

En fonction de la gamme retenue, vous êtes susceptible d'évoluer avec des produits Client / Serveur ou Web. Notre trajectoire technologique nous amène d'ailleurs progressivement à remplacer tous nos produits Client / Serveur par des applications Web. Ce type d'architecture possède de nombreux atouts :

- Déploiement et exploitation centralisés et facilités
- Aucune application à installer sur les postes clients, hormis un navigateur Web livré en standard par Windows
- Expérience utilisateur généralement plus riche et plus moderne

L'accessibilité des applications Web doit être en premier lieu limitée au réseau intranet de la collectivité ou de l'établissement public. L'accès depuis l'extérieur du réseau (ouverture du port d'écoute depuis Internet par exemple) peut être effectué mais reste à l'unique charge et responsabilité du client.



Lors d'une ouverture à l'extérieur, les applications Web doivent impérativement utiliser le protocole https. Les recommandations d'usage en matière de sécurité, telles que décrites dans le Guide d'hygiène informatique de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) dans sa version du 23 janvier 2017 ou ultérieure, doivent être appliquées en conséquence.

Celui-ci est accessible à l'adresse suivante : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/guide/guide-dhygiene-informatique/>.

6 Collecte d'information

Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement des applications, des données peuvent être collectées par Eksaé.

Les données ainsi recueillies concernent uniquement les usages (sans données personnelles), et ne sont pas communiquées à d'autres destinataires.

7 Limitation du service

En aucun cas Eksaé ne pourra être tenu pour responsable de l'indisponibilité des fournisseurs avec lesquels nos produits s'interfacent, par exemple :

- Répertoire Electoral Unique (REU), géré par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
- DSN de Net-entreprises.fr, géré par le GIP-MDS (Groupement d'Intérêt Public – Modernisation des Déclarations Sociales).
- Infocentre EPN et INFNOE, géré par la Direction Générale des Finances Publiques.

